

**CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL N° 57 DU 13 JUILLET 1993 MODIFIANT LA  
CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL N° 47 DU 18 DECEMBRE 1990  
RELATIVE A LA PROCEDURE A RESPECTER ET A LA  
DUREE DU TRAVAIL TEMPORAIRE**

-----

Le texte de cette convention collective de travail a été repris dans la  
convention collective de travail n° 47 du 18 décembre 1990  
remplacée par la convention collective de travail  
n° 58 du 7 juillet 1994 ci-après.